

Bruxelles, le 5 fevrier 1981.

Note BIO COM(81) 41 aux Bureaux nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission du 4 fevrier 1981

PRIX AGRICOLES

Apres le debat d orientation de la semaine derniere, la Commission a procede a une discussion approfondie sur les orientations et les principes qu elle entend respecter pour la preparation de ses propositions concernant les prix agricoles pour la prochaine campagne. La Commission poursuivra ses deliberations le plus tot possible apres la session parlementaire, c est a dire dans l apres midi du vendredi 13 fevrier a Bruxelles, sur la base des propositions qui seront presentees par M. Dalsager, propositions qui seront preparees des aujourd hui et mises au point dans le courant de la semaine prochaine.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1980 ET BUDGET 1981

M. Tugendhat a fait rapport a la Commission sur la situation et les perspectives en ce qui concerne l execution du budget supplementaire 1980 et du Budget 1981, execution qui comporte pour la Commission non seulement la depense des sommes inscrites aux budgets, mais aussi la mobilisation des recettes y afferentes.

La Commission a decide l ouverture de la procedure d infraction prevue a l art. 169 du Traite - procedure comportant a ce stade l envoi d une lettre demandant leurs observations - aux Etats Membres qui n ont pas mis integralement a la disposition de la Communaute les montants dus au titre du Budget supplementaire no. 2 (Allemagne, Belgique et France) et du Budget 1981 (Allemagne et France).

La Commission s efforcera de favoriser le dialogue interinstitutionnel necessaire pour resoudre les problemes lies aux procedures budgetaires.

CONSEIL PECHE

La Commission a prepare sa participation au prochain Conseil Peche, qui est prevu pour lundi et mardi prochains (lundi a partir de 15 h.). Elle a mis au point ses propositions concernant les taux de captures autorises en 1981, les quotas pour chacun des Etats membres, et les mesures de conservation; nous reviendrons sur les details au cours du rendez vous de midi de demain.

./.

JAPON

La Commission a adopté son rapport au Conseil concernant les résultats des consultations à haut niveau avec les autorités japonaises à Tokyo fin janvier. La Commission relève un écart important entre ce que la Communauté avait demandé dans le cadre de la déclaration du Conseil du 25 novembre dernier, et les réponses japonaises. Malgré certaines initiatives dans le domaine de la coopération industrielle, les indications fournies par l'interlocuteur japonais en matière de modulation des exportations restent en deca de ce que le Conseil envisageait, d'autre part rien de nouveau n'est à signaler en matière de l'augmentation des importations au Japon.

Compte tenu du danger que les difficultés économiques mettent en cause la coopération politique entre l'Europe et le Japon, la Commission estime que la Communauté doit continuer à faire valoir ses préoccupations économiques auprès du Gouvernement japonais. Plus particulièrement, elle estime qu'il faut poursuivre activement les discussions avec les autorités japonaises sur les différents problèmes sectoriels (automobiles, télévisions, construction navale). A ce sujet, la Commission propose que les importations d'automobiles d'appareils de télévision en couleur et des machines outils à contrôle numérique en provenance du Japon soient soumises à une surveillance statistique permettant à la Commission de suivre l'évolution mensuelle des importations. La Commission fera rapport au Conseil des que les chiffres pour le premier semestre de 1981 seront disponibles.

Parallèlement, la Commission préparera en consultation avec les industries concernées et les Etats Membres, les études sectorielles décidées par le Conseil. Les prochaines consultations à haut niveau qui pourraient avoir lieu en juin fourniraient l'occasion de faire le point des différentes discussions.

Amitiés

Manuel Santarelli



7

Bruxelles, le 6 fevrier 1981.

Note BIO COM (81) 41 CORRIGENDUM aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Dans le point JAPON, la derniere ligne du second paragraphe doit
se lire comme suit : La Commission fera rapport au Conseil des
que les chiffres pour le premier trimestre de 1981 seront

disponibles. MERCI.

Amities,
Manuel SANTARELLI. *Comeur.*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.